

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article 19

**Déposée par Olivier Duhamel, titulaire
Anne Van Lancker, titulaire0
Pervenche Berès, suppléante**

Article 19 - Le ministre des Affaires étrangères

Paragraphe 4 nouveau

4. Le ministre des Affaires étrangères rend régulièrement compte de la politique de l'Union devant le Parlement européen.

Justification

L'exercice par le Parlement européen de sa fonction de contrôle exige qu'il débattre régulièrement de tous les aspects de la politique étrangère et de sécurité commune.